

BUREAU DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LYCEE FRANCAIS DOMINIQUE SAVIO B.P 1007 DOUALA

Chers parents,

Suites aux élections de début d'année, vous trouverez ci-joint la composition des instances de parents d'élèves au sein du Lycée Français Dominique Savio : **Bureau APE, Conseil d'Ecole et Conseil d'Etablissement.**

Quelques mots sur notre travail en cours et objectifs : nous continuons les séances avec la commission mixte afin de vous proposer de nouveaux statuts au 1^{er} trimestre 2021 ainsi qu'un règlement intérieur.

L'adaptabilité et la réactivité sont nos priorités face à la crise du Covid-19. Ainsi, nous avons créé un Comité de crise afin de pouvoir remplir ces missions dans les meilleures conditions. Les premières réunions ont lieu ce mois de novembre. Il est composé de :

- Du COCAC,
- Deux membres de l'APE,
- La direction : Proviseur, Directrice Administrative et Financière, Directeur Primaire,
- Un parent élu au Conseil d'Ecole,
- Un parent élu au Conseil d'Etablissement,
- Un représentant du personnel enseignant du 1^{er} et 2nd degré,
- Une infirmière,
- Le conseiller d'éducation.

Pour terminer, nous vous proposons un petit glossaire pour les nouveaux afin de mieux comprendre le fonctionnement des instances 😊

L'Association des Parents d'Elèves (APE) est une association à but non lucratif. Tout parent est membre de l'APE. Réunis en assemblée générale, les parents élisent un Bureau de neuf membres (président, vice-président, trésorier, etc ...).

Les représentants de l'Administration sont membres de droit – avec voix consultative du Bureau de l'APE : Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, le Consul Général, le Chef d'Etablissement, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur d'Ecole.

Le Bureau a pour mission de gérer l'Etablissement en conformité avec la convention de gestion signée avec l'AEFE et notamment :

- Il contrôle l'exécution du budget voté par le Conseil de gestion ;
- Il arrête les comptes annuels et les soumet à l'approbation de l'AG ;
- Il est l'Employeur des personnels en contrat local ;
- Il établit un rapport annuel pour rendre compte de sa mission aux parents réunis en AG ;
- Vie de l'association (actualisation des statuts).

Le Bureau se réunit une fois par semaine avec la Direction administrative et pédagogique de l'établissement afin de statuer sur toutes les questions relatives à la gestion de l'Etablissement. Les commissions se réunissent autant de fois que nécessaire pour avancer sur les sujets confiés par le Bureau.

Le Conseil d'Ecole est constitué de parents, de la direction, d'enseignants et de représentants de la communauté. Il concerne uniquement l'**élémentaire** (maternelle et primaire).

Le Conseil d'Etablissement est constitué de parents, de la direction, d'enseignants, d'élèves du secondaire et de représentants de la communauté. Ce conseil concerne l'ensemble de l'établissement (1^{er} et 2nd degré).

Ces deux instances travaillent ensemble afin de soutenir et d'améliorer l'apprentissage des élèves.

Le Bureau APE est disponible par email auprès de Mme Paola FUDA, secrétaire de l'APE, à l'adresse ape@savioudouala.org.

Bien cordialement,

Pour le Bureau de l'APE

Le Président,
Antoine DARAZI


BUREAU DE L'A.P.E
LYCEE FRANÇAIS
DOMINIQUE SAVIO
BP. 1007 DOUALA
Tél : 233 42 18 51